

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale

Vu la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements et l'Etat ;

Vu le décret n°85 348 du 20 mars 1985 relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire Départemental du 9 février 2009 ;
Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 19 février 2009 ;

Service
Organisation
Scolaire
1^{er} degré

Téléphone
03.84.87.27.27

Fax
03.84.87.27.04

Mél.
ce.dos1.ia39
@ac-besancon.fr

335, Rue Ch. Ragmey
BP 602 - 39021
Lons-le-Saunier
Cedex

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont retirés des communes où ils étaient implantés, les emplois d'enseignants suivants :

- ◆ 039 1015S GROZON mat, la classe
- ◆ 039 1130S LONS-LE-SAUNIER Richebourg mat, 5ème classe
- ◆ 039 0724A SAINT-CLAUDE Mouton mat, 6ème classe
- ◆ 039 0464T SALINS LES BAINS Chantemerle mat, 3ème classe
- ◆ 039 0761R AVIGNON LES SAINT CLAUDE prim, la classe
- ◆ 039 0661G COGNA prim, la classe
- ◆ 039 0579T SAINT DIDIER prim, la classe
- ◆ 039 0685H LECT prim, 3ème classe
- ◆ 039 0376X MONNIERES prim, 3ème classe
- ◆ 039 0436M CHAUX DES CROTENAY prim, 4ème classe
- ◆ 039 0441T FONCINE-LE-HAUT élém, 4ème classe
- ◆ 039 0399X CHISSEY SUR LOUE prim, 2ème classe (4ème classe du RPI Chissey/Santans)
- ◆ 039 0352W DOLE Bedugue élém, 5ème classe
- ◆ 039 1069A PARCEY prim, 5ème classe
- ◆ 039 1063U CHAMPAGNOLE Hôtel de Ville élém, 6ème classe (7ème classe de l'école)
- ◆ 039 0120U SELLIERES prim, 7ème classe
- ◆ 039 1073E ARBOIS élém, 9ème classe (implantation en ajustement de la rentrée 2008 non confirmée)
- ◆ 039 1059P MOREZ Centre élém, 9ème classe (10ème classe de l'école)
- ◆ 039 0901T SAINT-CLAUDE Avignonnets élém, 9ème classe
- ◆ 039 0350U DOLE Wilson élém, 10ème classe

ARTICLE 2 : Sont retirés, à titre définitif, les emplois d'enseignants du 1^{er} degré suivants :
(retirés à titre provisoire à la rentrée 2008)

- ◆ 039 0280T CHAMPAGNOLE Hôtel de Ville mat, 3ème classe
- ◆ 039 0566D LONS-LE-SAUNIER Dolto mat, 3ème classe

ARTICLE 3 : Est transféré l'emploi de titulaire remplaçant suivant :

- ◆ 039 0259V ARBOIS mat, ½ poste
- ◆ 039 1170K Circonscription de BLETTERANS



ARTICLE 4 : Sont retirées les décharges partielles de direction :

- ◆ 039 0715R LES ROUSSES élém, ¼ poste
- ◆ 039 1053H SAINT CLAUDE Faubourg élém, ¼ poste
- ◆ 039 0509S LONS-LE-SAUNIER Briand élém, ¼ poste

ARTICLE 5 : Sont retirés les emplois spécialisés suivants :

- ◆ 039 0831S LONS-LE-SAUNIER CMPP, 2 postes de maître option G (gelés en 2008/2009)
- ◆ 039 1020X ITEP REVIGNY, 1 poste option D

ARTICLE 6 : Sont retirés les emplois en services exceptionnels suivants :

- ◆ 039 1077J Classe « nature » de Prénovel, 2 postes
- ◆ 039 9999G Inspection Académique ½ poste affecté au centre du post cure de Bletterans

ARTICLE 7 : Est maintenu, à titre provisoire, pour l'année scolaire 2009/2010 l'emploi d'enseignant du 1^{er} degré suivant :

- ◆ 039 0943N MONT SOUS VAUDREY mat, 3ème classe

ARTICLE 8 : Sont implantés dans les communes les emplois d'enseignants du 1^{er} degré suivants :

- ◆ 039 0333A ORCHAMPS mat, 3ème classe
- ◆ 039 0598N GROZON prim, 2ème classe
- ◆ 039 0487T CHAUSSIN élém, 6ème classe
- ◆ 039 0361F DOLE Poisot élém, 5ème classe (6ème classe de l'école)
- ◆ 039 0654Z VIRY prim, 6ème classe
- ◆ 039 0727D SAINT LUPICIN élém, 7ème classe
- ◆ 039 0307X PETIT NOIR prim, 8ème classe
- ◆ 039 0172A COUSANCE prim, 9ème classe

ARTICLE 9 : Est implanté, à titre provisoire, pour l'année scolaire 2009/2010, l'emploi d'enseignant du 1er degré suivant :

- ◆ 039 0598N GROZON prim, 3ème classe

ARTICLE 10 : Sont implantés, à titre définitif, les emplois d'enseignants du 1er degré suivants : (implantés à titre provisoire à la rentrée 2008) :

- ◆ 039 0698X BOIS D'AMONT prim, 9ème classe
- ◆ 039 0424Z MIGNOVILLARD prim, 5ème classe
- ◆ 039 0703C MORBIER élém, 6ème classe
- ◆ 039 0198D PERRIGNY élém, 5ème classe

ARTICLE 11 : Est implanté, à titre conditionnel, l'emploi d'enseignant du 1er degré suivant (sous réserve que le constat d'effectif à la rentrée soit à la hauteur des prévisions, dans le cas contraire, l'emploi sera retiré à la rentrée) :

- ◆ 039 0290D EQUÉVILLON prim, 2ème classe (5ème classe du RPI Equévilhon/Saint Germain en Montagne)

ARTICLE 12 : Sont implantés, au titre des décharges de direction, les emplois suivants :

- ◆ 039 0424Z MIGNOVILLARD prim, ¼ poste
- ◆ 039 0332Z ORCHAMPS élém, ¼ poste
- ◆ 039 0198D PERRIGNY élém, ¼ poste
- ◆ 039 0307X PETIT NOIR prim, ¼ poste

ARTICLE 13 : Sont implantés les postes d'enseignants spécialisés suivants :

- ◆ 039 0350U DOLE Wilson élém, 1 emploi option C (CLIS 4) pour enfants atteints de handicap moteur
- ◆ 039 1070B SAINT CLAUDE Truchet élém, 1 emploi option D (CLIS 1) pour enfants atteints de troubles envahissants du développement
- ◆ 039 0831S Plate forme CMPP, ½ emploi de psychologue scolaire
- ◆ 039 0901T SAINT CLAUDE Avignonnets élém, 1 emploi de psychologue scolaire

ARTICLE 14 : Est modifié l'emploi de psychologue scolaire d'Arinthod comme suit :

- ◆ 039 0142T ARINTHOD, 1 poste
- ◆ 039 0142T ARTINHOD, ½ poste



ARTICLE 15 : Est modifié le poste de coordonnateur CDOEASD (commission départementale de l'orientation vers l'enseignement adapté du second degré) comme suit :

- ◆ 039 0062F Circonscription de Lons 2, 1 poste
- ◆ 039 0062F Circonscription de Lons 2, ½ poste



ARTICLE 16 : Sont retirés les 7 postes du RASED suivants au titre des RASED sédentarisés :

- ◆ 039 1081N Poligny J. Brel, option E
- ◆ 039 0991R Morez Sur le Puits, option E
- ◆ 039 0361F Dole Poiset, Option E
- ◆ 039 0404C Mt sous Vaudrey, option E
- ◆ 039 1074F Montmorot, option E
- ◆ 039 0901T St Claude Avignonnets, option E
- ◆ 039 1101K St Claude Centre, option G

ARTICLE 17 : Sont « colorées » sédentarisées les classes dans les écoles suivantes :

- ◆ 039 1073E Arbois élém
- ◆ 039 1075G St Laurent élém
- ◆ 039 0361F Dole le Poiset, élém
- ◆ 039 0487T Chaussin, élém
- ◆ 039 0333A Orchamps, mat
- ◆ 039 0307X Petit Noir, prim
- ◆ 039 1053H St Claude Faubourg, élém

ARTICLE 18 : Sont retirés les 6 postes du RASED suivants au titre des RASED surnuméraires :

- ◆ 039 0512V Bletterans, option E
- ◆ 039 1064V Champagnole Boulevard, option E
- ◆ 039 1061S Dole Rochebelle, option E
- ◆ 039 1065W Damparis, option E
- ◆ 039 1067Y Lons Prévert, option E
- ◆ 039 0901T St Claude Avignonnets, option G

ARTICLE 19 : Sont implantés les postes de RASED surnuméraires dans les écoles suivantes :

- ◆ 039 0512V Bletterans, option E
- ◆ 039 1063U Champagnole H de Ville, option E
- ◆ 039 1061S Dole Rochebelle, option E
- ◆ 039 0307X Petit Noir, option E
- ◆ 039 1067Y Lons Prévert, option E
- ◆ 039 0901T St Claude Avignonnets, option E



ARTICLE 20 : Sont fusionnées les écoles suivantes :

- ◆ 039 0333A ORCHAMPS mat, 3 cl
 - ◆ 039 0332Z ORCHAMPS élém, 4 cl
- 
- 039 0332Z ORCHAMPS prim, 7 cl

ARTICLE 21 : Le support budgétaire 1er degré utilisé pour implanter le poste d'enseignant spécialisé, à titre provisoire pour l'année 2008/2009, est récupéré (le support de cette UPI sera financé par le second degré à compter de la rentrée 2009) :

- ◆ 039 0798F POLIGNY collège Jules Grevy, 1 emploi option D (UPI 1)

Ces mesures prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

Fait à Lons le Saunier, le 10 mars 2009

L'Inspecteur d'Académie

Signé

Roland FRANIATTE